

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique

La Commune de Bannalec souhaite promouvoir les modes de transport alternatifs à la voiture et soutient financièrement le développement du VAE versant **une aide de 100 € à chaque Bannalécois pour l'achat d'un VAE.**

Comment faire ?

Pour bénéficier de cette aide, il vous suffit :

- De faire l'acquisition de votre VAE, de faire électrifier votre vélo ou de faire l'acquisition d'un kit d'électrification.
- De demander au commerçant une facture nominative
- D'adresser un dossier de demande de subvention comprenant les pièces suivantes :
 - 1) Le présent dossier ainsi qu'un courrier de demande d'aide (modèle p.3)
 - 2) Une copie de la facture acquittée au nom et à l'adresse du bénéficiaire ;
 - 3) Un certificat d'homologation aux normes en vigueur (NF EN 15194)
 - 4) Un justificatif de domicile, au nom et à l'adresse du bénéficiaire ;
 - 5) Un RIB ou un RIP

A l'adresse suivante : *Mairie de Bannalec, 1, place Charles De Gaulle, 29380 Bannalec*

Renseignements : Mairie de Bannalec, 0298395722, mairie@bannalec.fr

Après instruction du dossier, la subvention vous sera versée par virement bancaire

Afin de mieux vous connaître, merci de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

Vous êtes : Un homme Une femme

Votre âge : 18-34 ans 35-54 ans 55-64 ans 65 ans et plus

Vous utilisez le plus souvent : les transports en commun la voiture
 le deux-roues motorisé le vélo

Vous disposez déjà : d'une voiture d'un deux-roues motorisé d'un vélo

Vous utiliserez votre VAE pour des trajets : domicile/travail quotidien

domicile/travail occasionnel loisirs

Pour ces déplacements, ce vélo à assistance électrique va-t-il remplacer un autre véhicule ?

Non Oui, lequel :

REGLEMENT RELATIF A L'OCTROI D'UNE SUBVENTION

Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique

Article 1 – Nature de l'aide

La Commune de Bannaec s'est engagée à contribuer à la lutte contre le changement climatique. Elle souhaite promouvoir les modes de transport responsables et alternatifs à la voiture.

C'est dans cette optique que la ville octroie une aide financière de 100 € pour l'achat d'un VAE neuf ou d'occasion ou pour l'électrification d'un vélo dans la limite d'une aide par personne physique.

Ces aides seront versées dans la limite des crédits budgétaires prévus à cet effet.

Article 2 – Conditions de l'attribution de l'aide

Cette aide est versée uniquement aux particuliers. Les bénéficiaires de cette aide devront être domiciliés à Bannaec.

Article 3 – Pièces obligatoires

Les pièces constitutives de la demande de subvention sont les suivantes :

- Le dossier de demande de subvention au titre de l'aide aux particuliers pour l'achat de VAE.
- La copie de la facture acquittée aux nom, prénom et adresse du bénéficiaire
- Un certificat d'homologation aux normes en vigueur (NF EN 15194)
- Un justificatif de domicile.
- Un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postale (RIP)

COURRIER DE DEMAND D'AIDE

Nom, Prénom :

Adresse :

Code postal/Ville : 29380 Bannalec

Téléphone :

Adresse mail :

Cadre réservé à la mairie

Année

Dossier n°

Reçu complet le

A Bannalec, le

Objet : Demande de subvention pour l'achat d'un vélo à assistance électrique

Monsieur le Maire,

Je sollicite l'attribution de la subvention municipale prévue pour l'achat d'un vélo à assistance électrique en conformité avec le règlement du dispositif approuvé par le conseil municipal du 1^{er} juillet 2022 dont j'accepte les modalités.

Vous trouverez à l'appui de ma demande l'ensemble des pièces requises soit :

- Le dossier de demande de subvention au titre de l'aide aux particuliers pour l'achat de VAE.
- La copie de la facture acquittée aux nom, prénom et adresse du bénéficiaire
- Un certificat d'homologation aux normes en vigueur (NF EN 15194)
- Un justificatif de domicile.
- Un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postale (RIP)

Je vous prie d'agréer, Monsieur le maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature